

Conf. 16.2

Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016

RAPPELANT que l'amendement financier à la Convention, adopté à Bonn en 1979, est entré en vigueur le 13 avril 1987;

RAPPELANT également la résolution Conf. 15.1 adoptée par la Conférence des Parties à sa 15^e session (Doha, 2010);

AYANT PRIS NOTE des dépenses effectives de 2010-2011 engagées par le Secrétariat (document CoP16 Doc. 8.1);

AYANT PRIS NOTE également du rapport préliminaire, *Réalisation du programme de travail chiffré de 2012*, présenté par le Secrétariat [document CoP16 Doc.8.2 (Rev. 1)];

AYANT EXAMINÉ le programme de travail chiffré proposé pour 2014-2016 soumis par le Secrétariat (document CoP16 Doc. 8.3);

SE FÉLICITANT de la signature du Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les services du Secrétariat et l'appui à la Convention, qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011;

CONSTATANT l'augmentation du nombre des Parties à la Convention et du nombre d'espèces inscrites aux annexes, et NOTANT la nécessité d'une plus grande assistance aux Parties en vue d'une application plus efficace de la Convention, ainsi que la nécessité de prévoir un financement adéquat pour mettre en œuvre toutes les décisions et résolutions de la Conférence des Parties et la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020* révisée à la 16^e session, et pour couvrir les dépenses croissantes du Secrétariat qui en résultent;

RAPPELANT le paragraphe 203 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (également connue sous le nom de Rio+20) intitulé *L'avenir que nous voulons*¹, qui souligne l'importance de la CITES;

RECONNAISSANT l'importance et le besoin manifeste d'un financement accru en faveur de la mise en œuvre de la CITES pour aider les Parties à réaliser plus efficacement les objectifs de la Convention;

RAPPELANT la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020* et soulignant l'importance d'une application pleine et efficace de la CITES pour contribuer de manière significative à la réalisation des *Objectifs d'Aichi pour la biodiversité* pertinents;

NOTANT que les décisions des Parties, adressées au Secrétariat, ont un impact sur le fonctionnement et les dépenses engagées par le Secrétariat;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

EXPRIME sa reconnaissance au Gouvernement de la Suisse en tant que pays hôte pour son soutien au Secrétariat et l'INVITE à envisager d'autres possibilités d'apporter un soutien au Secrétariat CITES comparable à celui apporté aux autres Secrétariats de conventions établis en Suisse;

¹ *Paragraphe 203: Nous mesurons le rôle important joué par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, un accord international qui se situe au carrefour du commerce, de l'environnement et du développement, encourage la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique, devrait contribuer à générer des avantages tangibles pour les populations locales et garantit qu'aucune espèce qui fait l'objet d'un commerce international ne sera menacée d'extinction. Nous sommes conscients des incidences économiques, sociales et environnementales du commerce illicite de la faune sauvage contre lequel des mesures fermes et accrues doivent être prises tant en ce qui concerne l'offre que la demande. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une coopération internationale efficace entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les organisations internationales. Nous soulignons qu'il importe d'établir la liste des espèces sur la base de critères concertés.*

ACCEPTÉ et APPROUVE le rapport sur les dépenses en regard du programme de travail chiffré pour 2010 et 2011, tel qu'adopté par le Comité permanent à ses 61^e et 62^e sessions (Genève, août 2011 et juillet 2012 respectivement);

ACCEPTÉ et APPROUVE le rapport sur les dépenses en regard du programme de travail chiffré pour 2012;

ACCEPTÉ et APPROUVE la nouvelle présentation du programme de travail chiffré et les présentations budgétaires pour 2014-2016, telles que proposées par le Secrétariat et approuvées par le Comité permanent, à sa 62^e session, sur recommandation de son Sous-comité des finances et du budget;

SE FÉLICITE des deux propositions budgétaires soumises par le Secrétariat pour la période budgétaire 2014-2016 et PRIE le Secrétaire général de préparer des propositions budgétaires suivant la même présentation pour examen par la Conférence des Parties à sa 17^e session, comprenant, au minimum, un scénario budgétaire à croissance nominale zéro, un scénario budgétaire à croissance réelle zéro et, en consultation avec le Comité permanent, si nécessaire, un troisième scénario;

DÉCIDE que la réalisation du programme de travail chiffré pour 2014-2016, annexe 1, sera couverte par le budget du fonds d'affectation spéciale (CTL), annexe 2, à hauteur de 5 836 735 USD pour 2014, 6 018 089 USD pour 2015 et 6 655 307 USD pour 2016 et par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL), annexe 3, et ADOPTE le barème des contributions pour 2014-2016 joint en annexe 4;

NOTE que plusieurs Parties ont manifesté leur inquiétude et leur regret de constater que le budget du fonds d'affectation spéciale (CTL) ne prévoit pas de financement adéquat pour toutes les priorités identifiées par les Parties pour 2014-2016, et DEMANDE INSTAMMENT aux Parties de s'assurer que cela ne deviendra pas pratique courante dans les futurs budgets;

DEMANDE au Secrétariat de surveiller étroitement les fluctuations des taux de change et d'adapter les niveaux de dépenses, le cas échéant; et DÉCIDE que le Secrétariat, en dernier recours, peut demander au Comité permanent, à titre exceptionnel, de faire un retrait sur le solde du fonds d'affectation spéciale;

DEMANDE au Secrétariat de conserver une réserve de liquidités de fonctionnement qui ne soit pas inférieure à 15% du budget annuel moyen pour garantir la liquidité financière, et AUTORISE le Secrétariat à tirer des fonds supplémentaires sur le solde du fonds d'affectation spéciale CITES à la fin de chaque année, à condition que le fonds ne soit pas ramené sous la réserve de liquidités de fonctionnement précisée ci-dessus;

PREND NOTE des estimations de financement du fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) pour la période budgétaire 2014-2016 et CHARGE le Secrétariat, s'agissant des activités financées par des fonds externes, de rechercher des fonds, de préférence non affectés, pour la réalisation des activités décrites dans le programme de travail chiffré;

APPROUVE les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale, figurant à l'annexe 5, pour la période budgétaire allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

CHARGE le Comité permanent d'examiner les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale et, s'il y a lieu, de faire des propositions de changement à la 17^e session de la Conférence des Parties;

DÉCIDE:

- a) de fonder les contributions au fonds d'affectation spéciale (CTL) sur le barème des quotes-parts des Nations Unies amendé périodiquement, et de les ajuster pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention;
- b) de n'utiliser aucune autre base de calcul des contributions sans le consentement de toutes les Parties présentes et votantes lors d'une session de la Conférence des Parties; et
- c) de n'imposer à une Partie, sans son consentement, aucune modification du barème de base des contributions qui augmenterait ses obligations financières attendues et de n'examiner toute proposition de modification du barème de base des contributions actuellement en vigueur que si elle a été communiquée aux Parties par le Secrétariat au moins 150 jours avant une session;

S'ATTEND à ce que les Parties versent leurs contributions au fonds d'affectation spéciale (CTL) en temps voulu et conformément au barème de base des contributions et, dans la mesure du possible, les ENCOURAGE à verser des contributions spéciales supérieures à leurs contributions ordinaires au fonds d'affectation spéciale;

DEMANDE à toutes les Parties de verser, dans toute la mesure du possible, leurs contributions au cours de l'année qui précède celle pour laquelle elles sont dues ou en tout cas rapidement après le début de l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) à laquelle elles s'appliquent;

NOTE avec préoccupation qu'un certain nombre de Parties n'ont pas encore versé leurs contributions au fonds d'affectation spéciale (CTL), ce qui affecte négativement l'application de la Convention;

CHARGE le Secrétariat de continuer à suivre les Parties qui ne se sont pas encore acquittées de leurs contributions à la Convention:

- a) en leur envoyant des rappels deux fois par an avec copie aux missions permanentes à Genève; et
- b) en entamant des discussions avec les missions permanentes à Genève des Parties qui ne se sont pas acquittées de leurs contributions depuis trois ans ou plus;

PRIE instamment toutes les Parties ayant des arriérés de contributions de coopérer avec le Secrétariat afin de prendre les dispositions nécessaires pour le paiement sans délai de ces arriérés;

INVITE les États qui ne sont pas Parties à la Convention, les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres institutions, à contribuer au fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL);

DÉCIDE que la participation uniforme demandée à toutes les organisations ayant le statut d'observateur autres que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées est fixée à un minimum de 600 USD (à moins que le Secrétariat, s'il y a lieu, n'en décide autrement, et après consultation avec le Sous-comité des finances et du budget), et PRIE instamment ces organisations d'augmenter, si possible, leurs contributions, au moins pour couvrir les frais réels de leur participation;

AFFIRME:

- a) que toutes les sessions de la Conférence des Parties et toutes les sessions ordinaires du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devraient se tenir en Suisse, à moins qu'un pays hôte candidat n'assume la différence de coût entre le lieu qu'il propose et la Suisse; et
- b) que pas plus de deux sessions ordinaires du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ne devraient être convoquées entre les sessions ordinaires de la Conférence des Parties;

DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de prendre des dispositions pour le paiement, sur demande, des frais de déplacement raisonnables et justifiables des membres, y compris pour leur participation aux réunions des comités appropriés, et d'autres frais des présidents du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, autres que les membres des pays développés;

CHARGE le Comité permanent de suivre la mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les services du Secrétariat et l'appui à la Convention;

PRIE le Secrétariat:

- a) de prendre des dispositions pour couvrir tous les coûts du Secrétariat, y compris les coûts liés au recrutement de personnel temporaire et de consultants, liés à la recherche de fonds pour la réalisation des projets à financement externe;
- b) de conseiller la Conférence des Parties, s'il y a lieu, en consultation avec les Parties auteurs des propositions, au sujet des propositions ayant des incidences budgétaires, notamment sur les coûts en personnel; et

- c) de désigner des consultants scientifiques et définir le mandat de projets spécifiques fondés sur la science, en consultation avec les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. La mise en œuvre de ce processus ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le budget mais tirer parti de l'excellence scientifique des Parties mise à la disposition du Secrétariat par l'intermédiaire des présidents des comités techniques;

ENCOURAGE le Secrétaire général, conformément à la réglementation des Nations Unies, à profiter des vacances de postes à venir pour chercher à renforcer les capacités du Secrétariat, dans la limite du budget prévu, y compris au moyen de changements structurels;

ENCOURAGE les Parties, lors de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, à intégrer les objectifs et priorités de la CITES pour faciliter l'identification d'éventuels projets pertinents pour la CITES susceptibles d'être acceptés par le FEM, y compris des projets axés sur les espèces;

INVITE le Conseil du FEM à tenir compte des résolutions et décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la CITES lors de l'élaboration de la *Stratégie du FEM en matière de biodiversité*, dans le respect du mandat du FEM et du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*;

DÉCIDE de communiquer à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique les objectifs et priorités de la CITES à l'appui des Objectifs d'Aichi, et INVITE la CoP de la CDB à les prendre en compte lorsqu'elle transmet des orientations stratégiques générales au FEM;

Dans le contexte du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, APPELLE les Parties, les mécanismes de financement établis, les donateurs, les organisations internationales, les universités, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs pertinents à fournir un soutien adéquat et opportun aux objectifs et priorités pertinents de la CITES;

DÉCIDE:

- a) que le Secrétaire général est habilité à prendre les décisions relatives au personnel rendues nécessaires pour appliquer les priorités des Parties, conformément au programme de travail chiffré, à condition qu'elles se situent dans le cadre du budget global et qu'elles soient prises conformément au Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les services du Secrétariat et l'appui à la Convention;
- b) que, dans le programme de travail chiffré du Secrétariat, il ne sera procédé à un changement découlant d'une nouvelle résolution ou décision que si une source de fonds supplémentaires nécessaires a été identifiée ou si de nouvelles priorités ont été établies pour ce programme au moment où cette résolution ou décision est adoptée par la Conférence des Parties; et
- c) que le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, continuera à chercher à établir une relation de travail plus étroite avec le FEM pour traiter des priorités de la CITES dans le contexte de sa stratégie en matière de biodiversité et dans le respect des mandats de la CITES et du FEM; et

ABROGE la résolution Conf. 15.1 (Doha, 2010) – *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2012-2013*, qui restera toutefois dans les dossiers comme une indication du niveau attendu des contributions annuelles pour les Parties qui n'ont pas versé le montant dû.

Annexe 1

Programme de travail chiffré du Secrétariat CITES pour 2014-2016

A. Organes directeurs et personnel de conférence

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Organiser et appuyer la 17e session de la Conférence de la Parties	Essentiel	-	-	-	-	-	-	750'000	1'000'000	1'750'000
2	Organiser et appuyer les 65e, 66e, 67e et 68e sessions du Comité permanent	Essentiel	155'000	-	155'000	155'000	-	155'000	40'000	-	40'000
3	Organiser et appuyer les 27e et 28e sessions du Comité pour les animaux	Essentiel	119'000	-	119'000	119'000	-	119'000	-	-	-
4	Organiser et appuyer les 21e et 22e sessions du Comité pour les plantes	Essentiel	119'000	-	119'000	119'000	-	119'000	-	-	-
5	Tenir, mettre à jour et publier les documents de référence officiels CITES	Essentiel	10'000	-	10'000	10'000	-	10'000	10'000	-	10'000
6	Assurer la traduction des documents	Essentiel	100'000	-	100'000	100'000	-	100'000	100'000	-	100'000
7	Organiser d'autres ateliers et réunions CITES	Elevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Contribuer aux tâches liées au courrier, photocopies, télécopies et autre matériel de communication	Elevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total		503'000	-	503'000	503'000	-	503'000	900'000	1'000'000	1'900'000
	Coûts en personnel: D2(1/10), P5(1), P3(1) & GS(3)		929'257	-	929'257	966'427	-	966'427	1'005'084	-	1'005'084
	Total général		1'432'257	-	1'432'257	1'469'427	-	1'469'427	1'905'084	1'000'000	2'905'084

B. Services scientifiques

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Faciliter et gérer l'étude du commerce important	Essentiel	125'000	-	125'000	125'000	-	125'000	125'000	-	125'000
2	Fournir des conseils pour l'examen périodique des annexes	Moyen	-	100'000	100'000	-	100'000	100'000	-	100'000	100'000
3	Fournir des avis aux Parties sur les propositions d'amendements aux annexes	Essentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Coopérer avec d'autres organismes au niveau scientifique, y compris l'OIBT, la CMS et l'IPBES	Moyen	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000
5	Appuyer les Parties en matière de renforcement des capacités scientifiques, concernant en particulier les avis de commerce non préjudiciable	Elevé	-	300'000	300'000	-	300'000	300'000	-	300'000	300'000
6	Décisions et résolutions de la CoP16 liées aux questions scientifiques	Elevé	-	300'000	300'000	-	-	-	-	-	-
7	Participation au partenariat des indicateurs de la biodiversité et au GSET de la CDB sur les indicateurs	Basse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Mise en œuvre de la Phase III de MIKE	Elevé	-	1'300'000	1'300'000	-	-	-	-	-	-
9	Mise en œuvre du programme de Suivi à long terme de l'abattage illicite des espèces menacées (MIKES) en Afrique	Elevé	-	-	-	-	2'600'000	2'600'000	-	2'600'000	2'600'000
	Total		125'000	2'150'000	2'275'000	125'000	3'150'000	3'275'000	125'000	3'150'000	3'275'000
	Coûts en personnel: D2(1/10), P5(1), P4(2) & GS(1)		909'185	-	909'185	945'552	-	945'552	983'374	-	983'374
	Total général		1'034'185	2'150'000	3'184'185	1'070'552	3'150'000	4'220'552	1'108'374	3'150'000	4'258'374

C. Services de l'appui à la lutte contre la fraude

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Fournir des orientations et des conseils sur les bonnes pratiques aux Parties et aux organismes de lutte contre la fraude	Essentiel	15'000	50'000	65'000	15'000	50'000	65'000	15'000	50'000	65'000
2	Continuer à coordonner les équipes spéciales CITES de lutte contre la fraude	Elevé	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000
3	Entreprendre des missions techniques, de vérification, Vérification et de lutte contre la fraude	Elevé	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000
4	Décisions et résolutions de la CoP 16 liées aux questions de lutte contre la fraude	Elevé	-	300'000	300'000	-	-	-	-	-	-
5	Chargé d'appui à l'ICCWC	Elevé	-	151'216	151'216	-	157'265	157'265	-	163'555	163'555
6	Activités de l'ICCWC	Elevé	-	100'000	100'000	-	100'000	100'000	-	100'000	100'000
7	Participer au projet "Douanes Vertes" du PNUE et à d'autres initiatives	Moyen	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000
	Total		15'000	831'216	846'216	15'000	537'265	552'265	15'000	543'555	558'555
	Coûts en personnel (D2(1/10), P5(1), P3(1) & GS(1/2))		569'937		569'937	592'734		592'734	616'443		616'443
	Total général		584'937	831'216	1'416'153	607'734	537'265	1'144'999	631'443	543'555	1'174'999

D. Services des affaires juridiques et des politiques commerciales

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Mettre en œuvre le projet sur les législations nationales	Essentiel	10'000	100'000	110'000	10'000	100'000	110'000	10'000	100'000	110'000
2	Compiler régulièrement les rapports annuels et bisannuels et les mettre à jour	Elevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entreprendre dans les États Parties des missions d'assistance, d'évaluation et de vérification liées à la Convention	Elevé	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000
4	Mettre à disposition des timbres de sécurité, des permis, des spécimens de signatures et des étiquettes	Elevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Coordonner et promouvoir la coopération et la synergie au niveau international, par ex., en participant aux réunions des organismes pertinents (IPBES, GGE, GLB, etc.)	Moyen	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000
6	Vérifier l'application des résolutions, des mesures de coopération bilatérale et multilatérale	Moyen	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000
7	Décisions et résolutions de la CoP 16 liées à la législation et au respect de la Convention	Elevé	-	200'000	200'000	-	-	-	-	-	-
8	Continuer à collaborer à l'étude des politiques sur le commerce des espèces sauvages avec des organismes tels que l'OIBT, le CCI, le PNUE/ETB et la CNUCED	Basse	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000
9	Appui et orientations concernant les études d'impact sur les moyens d'existence	Moyen	-	60'000	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000	60'000
10	Aide temporaire(personnel des SG)	Elevé	-	143'728	143'728	-	149'477	149'477	-	155'456	155'456
	Total		10'000	663'728	673'728	10'000	469'477	479'477	10'000	475'456	485'456
	Coûts en personnel: D2(1/10), P5(1), P4(1/2) & SG+B62(1/2)		492'873		492'873	512'588		512'588	533'091		533'091
	Total général		502'873	663'728	1'166'601	522'588	469'477	992'065	543'091	475'456	1'018'547

E. Services de gestion des connaissances, de renforcement des capacités et d'information

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Fournir une formation axée principalement sur les organes de gestion & les autorités scientifiques	Essentiel	30'000	80'000	110'000	30'000	80'000	110'000	30'000	80'000	110'000
2	Créer du matériel et des cours de formation	Elevé	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000	-	30'000	30'000
3	Fournir un appui technique et un soutien à la base de données sur la surveillance continue du commerce, à l'analyse des données sur le commerce	Essentiel	110'000	-	110'000	110'000	-	110'000	110'000	-	110'000
4	Assistance & missions de renforcement des capacités et de gestion des connaissances	Elevé	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000
5	Publications, impression, y compris mise à jour du site Web de la CITES	Essentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Aider à élaborer des systèmes de permis électroniques respectant les normes ouvertes internationales	Moyen	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000	-	50'000	50'000
7	Contribuer au développement de l'enseignement CITES en ligne (Collège virtuel CITES)	Elevé	-	40'000	40'000	-	40'000	40'000	-	40'000	40'000
8	Décisions et résolutions de la CoP16 liées au renforcement des capacités & à la gestion des	Elevé	-	200'000	200'000	-	-	-	-	-	-
9	Coopérer avec des institutions financières et des donateurs pour garantir un soutien financier à la CITES	Elevé	10'000	30'000	40'000	10'000	30'000	40'000	10'000	30'000	40'000
10	Fournir un appui au programme de Master CITES	Basse	-	20'000	20'000	-	20'000	20'000	-	20'000	20'000
11	Aider à renforcer la capacité d'application de la CITES dans les pays en développement	Elevé	-	2'600'000	2'600'000	-	-	-	-	-	-
12	Appuyer les bases & systèmes de données (personnel SG)	Moyen	-	143'728	143'728	-	149'477	149'477	-	155'456	155'456
	Total		150'000	3'243'728	3'393'728	150'000	449'477	599'477	150'000	455'456	605'456
	Coûts en personnel: D2(1/10), P5(1), P4(1-1/2) & P3(1)		794'551		794'551	826'333		826'333	859'386		859'386
	Total général		944'551	3'243'728	4'188'279	976'333	449'477	1'425'810	1'009'386	455'456	1'464'842

F. Services administratifs et de gestion

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Assurer la gestion globale du Secrétariat, y compris les réunions régulières de l'équipe de gestion	Essentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Gestion de projets, y compris élaboration de documents de projets et relations avec les donateurs	Essentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Représenter la CITES: sensibiliser le public; visibilité; soutien financier et en nature; et garantir l'exactitude des informations CITES	Essentiel	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000
4	Décisions et résolutions de la CoP16 concernant la coopération, les synergies, l'accès au financement, etc.	Elevé	-	100'000	100'000	-	-	-	-	-	-
	Total		60'000	100'000	160'000	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000
	Coûts en personnel: D2(1/2) & GS(1)		316'451		316'451	329'109		329'109	342'274		342'274
	Total général		376'451	100'000	476'451	389'109	-	389'109	402'274	-	402'274

G. Matériel, entretien et autres frais d'exploitation

N°	Activités	Rang de priorité	2014			2015			2016		
			Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total	Source de financement		Financement total
			CTL*	QTL**		CTL*	QTL**		CTL*	QTL**	
1	Entretien des bureaux, électricité & nettoyage	Essentiel	130'000	-	130'000	130'000	-	130'000	130'000	-	130'000
2	Fournir des équipements & des matériels de bureau durables et non durables	Essentiel	40'000	40'000	80'000	40'000	-	40'000	40'000	-	40'000
3	Louer et entretenir le matériel compris photocopieuses, télécopieurs, connexion Internet, vidéoconférence	Essentiel	45'000	-	45'000	45'000	-	45'000	45'000	-	45'000
4	Communication, y compris téléphone, affranchissement, télécopies, vidéoconférence, etc.,	Essentiel	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000	60'000	-	60'000
5	Frais divers, y compris frais bancaires et de représentation	Essentiel	15'000	-	15'000	15'000	-	15'000	15'000	-	15'000
	Total		290'000	40'000	330'000	290'000	-	290'000	290'000	-	290'000
	Coûts en personnel		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total général		290'000	40'000	330'000	290'000	-	290'000	290'000	-	290'000

Coûts directs et opérationnels totaux	5'165'252	7'028'672	12'193'924	5'325'742	4'606'219	9'931'961	5'889'652	5'624'468	11'514'120
Frais d'appui au programme	671'483	913'727	1'585'210	692'347	598'808	1'291'155	765'655	731'181	1'496'836
Total général	5'836'735	7'942'399	13'779'135	6'018'089	5'205'027	11'223'116	6'655'307	6'355'648	13'010'955

Notes:

* CTL - CITES Trust Fund

** QTL - CITES External Funds

Annexe 2

Budget de fonctionnement du fonds d'affectation CITES (CTL) pour 2014-2016

Ligne budgétaire	Description	2014	2015	2016
		USD	USD	USD
10	Personnel			
1100	Cadres, total	3'149'884	3'275'880	3'406'915
1200	Consultants			
1201	Traduction de documents (CoP)	0	0	200'000
1202	Traduction de doc. (Comité permanent)	65'000	65'000	20'000
1203	Traduction de doc. (Comité pour les animaux)	50'000	50'000	0
1204	Traduction de doc. (Comité permanent)	50'000	50'000	0
1205	Traduction de documents en général	100'000	100'000	100'000
1299	Consultants, total	265'000	265'000	320'000
1300	Services généraux			
1320	Services généraux, total	862'368	896'863	932'737
1321	Personnel de conférence, (CoP)	0	0	400'000
1322	Personnel de conférence (comité permanent)	35'000	35'000	10'000
1323	Personnel de conf. (Comité pour les animaux)	35'000	35'000	0
1324	Personnel de conf. (Comité pour les plantes)	35'000	35'000	0
1399	Services généraux, total	967'368	1'001'863	1'342'737
1600	Voyages en mission			
1601	en général	60'000	60'000	60'000
1699	Voyages en mission, total	60'000	60'000	60'000
10	Personnel, total	4'442'252	4'602'743	5'129'652
20	Contrats de sous-traitance			
2101	Appui scientifique	125'000	125'000	125'000
2102	Lutte contre la fraude	15'000	15'000	15'000
2103	Site CITES sur Internet	0	0	0
2104	Affaires juridiques et politiques commerciales	10'000	10'000	10'000
2105	Surveillance continue du commerce et appui	110'000	110'000	110'000
2106	Mobilisation de ressources	10'000	10'000	10'000
20	Contrats de sous-traitance, total	270'000	270'000	270'000
30	Sessions/réunions & formation			
3200	Formation de groupes			
3201	Cours/séminaires de formation	30'000	30'000	30'000
3299	Formation de groupes, total	30'000	30'000	30'000
3300	Sessions/réunions			
3301	Comité permanent (voyage des membres)	40'000	40'000	10'000
3302	Comité pour les animaux (voyage des membres)	24'000	24'000	0
3303	Comité pour les plantes (voyage des membres)	24'000	24'000	0
3399	Sessions, total	88'000	88'000	10'000
30	Sessions/réunions & formation, total	118'000	118'000	40'000
40	Equipement durable & locaux			
4100	Equipement durable			
4101	Locaux	20'000	20'000	20'000
4199	Equipement durable, total	20'000	20'000	20'000
4200	Matériel non durable			
4201	Matériel non durable	20'000	20'000	20'000
4299	Matériel non durable, total	20'000	20'000	20'000
4300	Locaux			
4301	Frais d'entretien	130'000	130'000	130'000
4399	Locaux, total	130'000	130'000	130'000
40	Equipement & locaux, total	170'000	170'000	170'000

Ligne budgétaire	Description	2014	2015	2016
		USD	USD	USD
50	Divers			
5100	Fonctionnement & entretien de l'équipement			
5101	Entretien de l'équipement de bureau	45'000	45'000	45'000
5199	Fonctionnement & entretien équipement, total	45'000	45'000	45'000
5200	Coûts de documentation			
5201	Documents pour la CoP	0	0	120'000
5202	Manuel d'identification	0	0	0
5203	Listes de contrôle	0	0	0
5204	Bulletin	0	0	0
5205	Publications	10'000	10'000	10'000
5206	Autres publications & impression	0	0	0
5299	Coûts de documentation, total	10'000	10'000	130'000
5300	Divers			
5301	Communication (téléphone, fax, mail, Internet)	60'000	60'000	60'000
5302	Logistique pour la CoP	0	0	30'000
5303	Logistique pour les sessions du CP	15'000	15'000	0
5304	Logistique (sessions Comité pour les animaux)	10'000	10'000	0
5305	Logistique (sessions Comité pour les plantes)	10'000	10'000	0
5306	Frais bancaires	10'000	10'000	10'000
5310	Ajustement des années précédentes	0	0	0
5399	Divers, total	105'000	105'000	100'000
5400	Frais de représentation			
5401	Frais de représentation	5'000	5'000	5'000
5499	Frais de représentation, total	5'000	5'000	5'000
50	Divers, total	165'000	165'000	280'000
	Coûts directs, total	5'165'252	5'325'743	5'889'652
	Coûts de l'appui au programme(13 %)	671'483	692'347	765'655
	TOTAL GENERAL	5'836'735	6'018'089	6'655'307
				18'510'131
				6'170'044

2012-2013 budget annuel moyen	5'924'304
2014-2016 budget annuel moyen	6'170'044
Différence	245'740
Pourcentage annuel moyen d'augmentation du budget	4.15

Annexe 3

Appui aux activités CITES (QTL) pour 2014-2016

Ligne budgétaire	Description	2014	2015	2016
10	Personnel			
1100	Cadres			
1101	Chargé d'appui à l'ICCWC	151'216	157'265	163'555
1199	Total, Cadres	151'216	157'265	163'555
1200	Consultants			
1201	Examen périodique des annexes	100'000	100'000	100'000
1202	projet sur les législations nationales	100'000	100'000	100'000
1203	Appui pour les questions relatives aux moyens d'existence	60'000	60'000	60'000
1204	Outils de délivrance informatisée de permis	50'000	50'000	50'000
1205	Analyse des résolutions & mesures multilatérales	50'000	50'000	50'000
1220	Consultants, en général	0	0	0
1299	Consultants, total	360'000	360'000	360'000
1300	Appui administratif			
1301	Assistant, base de données et Système	143'728	149'477	155'456
1320	Assistance temporaire	143'728	149'477	155'456
1399	Appui administratif, total	287'456	298'954	310'912
1600	Voyages en mission			
1601	Coopération avec d'autres organismes scientifiques	150'000	150'000	150'000
1602	Assistance & missions liées au respect de la Convention	50'000	50'000	50'000
1603	Missions liées à la lutte contre la fraude	50'000	50'000	50'000
1604	Participation à l'Initiative "Douanes Vertes" du PNUÉ	30'000	30'000	30'000
1605	Voyages (lutte contre la fraude & gestion des connaissances)	50'000	50'000	50'000
1606	Participation à des réunions "coopération & synergie internat.)	30'000	30'000	30'000
1607	Accès au financement & mobilisation de ressources	30'000	30'000	30'000
1699	Voyages en mission, total	390'000	390'000	390'000
10	Personnel, total	1'188'672	1'206'219	1'224'468
20	Contrats de sous-traitance			
2101	Etude du commerce important	300'000	0	0
2102	Base de données s/surveillance continue du commerce & analyse	300'000	0	0
2103	Décision CoP16 - Appui scientifique	200'000	0	0
2104	Décision CoP16 - Lutte contre la fraude	200'000	0	0
2105	Décision CoP16 - Législation & respect de la Convention	100'000	0	0
2106	Décision CoP16 - Renf. des capacités & gestion des connaissances.	300'000	300'000	300'000
2107	Décision CoP16 - Synergies, coopération, accès au financement	50'000	50'000	50'000
2107	Avis de commerce non préjudiciable	150'000	150'000	150'000
2108	Activités liées à la lutte contre la fraude	100'000	100'000	100'000
2109	Coordination des équipes spéciales de lutte contre la fraude	30'000	30'000	30'000
2110	Activités & projets de l'ICCWC	20'000	20'000	20'000
2111	Examen des politiques commerciales	1'300'000	0	0
2112	Appui au programme de Master CITES	0	2'600'000	2'600'000
20	Mise en œuvre de la Phase III de MIKE	3'050'000	3'250'000	3'250'000
	Mise en œuvre du programme MIKES			
30	Contrats de sous-traitance, total			
3200	Sessions/réunions & Formation			
3201	Sessions/réunions & Formation	80'000	80'000	80'000
3202	Formation de groupes	2'600'000	0	0
3299	Renforcement des capacités pour les OG & AS	2'680'000	80'000	80'000
	Renforcement des capacités d'application (pays en développ.)			
3300	Formation de groupes, total			
3301		0	0	1'000'000
3399	Sessions/réunions	0	0	1'000'000
30	Projet sur les délégués parrainés	2'680'000	80'000	1'080'000

Ligne budgétaire	Description	2014	2015	2016
	Sessions/réunions, total			
40	Session/réunions & formation: total			
4200				
4201	Equipment & Locaux	40'000		
4299	Matériel non durable	40'000	0	0
	Matériel non durable			
50	Matériel non durable, total			
5200				
5201	Divers	30'000	30'000	30'000
5202	Frais de documentation	40'000	40'000	40'000
5299	Matériel de formation au renforcement des capacités	70'000	70'000	70'000
	Outils de formation en ligne			
	Frais de documentation, total			
	Coûts directs, total	7'028'672	4'606'219	5'624'468
	Coûts de l'appui au programme(13 %)	913'727	598'808	731'181
	TOTAL GENERAL	7'942'399	5'205'027	6'355'648

Annex 4

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE CITES
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2014-2016
(en dollars US)

	Barème ONU %*	Barème CITES ajusté%	Contributions 2014-2016	Contributions annuelles moyennes 2014-2016
Afghanistan	0.0050	0.0050	927	309
Albanie	0.0100	0.0100	1'854	618
Algérie	0.1370	0.1372	25'401	8'467
Antigua-et-Barbuda	0.0020	0.0020	371	124
Argentine	0.4320	0.4327	80'095	26'698
Arménie	0.0070	0.0070	1'298	433
Australie	2.0740	2.0774	384'531	128'177
Autriche	0.7980	0.7993	147'954	49'318
Azerbaïdjan	0.0400	0.0401	7'416	2'472
Bahamas	0.0170	0.0170	3'152	1'051
Bahreïn	0.0390	0.0391	7'231	2'410
Bangladesh	0.0100	0.0100	1'854	618
Barbade	0.0080	0.0080	1'483	494
Bélarus	0.0560	0.0561	10'383	3'461
Belgique	0.9980	0.9996	185'035	61'678
Belize	0.0010	0.0010	185	62
Bénin	0.0030	0.0030	556	185
Bhutan	0.0010	0.0010	185	62
Bolivie	0.0090	0.0090	1'669	556
Bosnie-Herzégovine	0.0170	0.0170	3'152	1'051
Botswana	0.0170	0.0170	3'152	1'051
Bésil	2.9340	2.9388	543'980	181'327
Brunéi Darussalam	0.0260	0.0260	4'821	1'607
Bulgarie	0.0470	0.0471	8'714	2'905
Burkina Faso	0.0030	0.0030	556	185
Burundi	0.0010	0.0010	185	62
Cambodge	0.0040	0.0040	742	247
Cameroun	0.0120	0.0120	2'225	742
Canada	2.9840	2.9889	553'250	184'417
Cap-Vert	0.0010	0.0010	185	62
République centrafricaine	0.0010	0.0010	185	62
Tchad	0.0020	0.0020	371	124
Chili	0.3340	0.3345	61'925	20'642
Chine	5.1480	5.1565	954'468	318'156
Colombie	0.2590	0.2594	48'020	16'007
Comores	0.0010	0.0010	185	62
Congo	0.0050	0.0050	927	309
Costa Rica	0.0380	0.0381	7'045	2'348
Côte d'Ivoire	0.0110	0.0110	2'039	680
Croatie	0.1260	0.1262	23'361	7'787
Cuba	0.0690	0.0691	12'793	4'264
Chypre	0.0470	0.0471	8'714	2'905
République tchèque	0.3860	0.3866	71'567	23'856
République démocratique du Congo	0.0030	0.0030	556	185
Danemark	0.6750	0.6761	125'149	41'716
Djibouti	0.0010	0.0010	185	62
Dominique	0.0010	0.0010	185	62
République dominicaine	0.0450	0.0451	8'343	2'781
Equateur	0.0440	0.0441	8'158	2'719
Egypte	0.1340	0.1342	24'844	8'281
El Salvador	0.0160	0.0160	2'966	989
Guinée équatoriale	0.0100	0.0100	1'854	618
Erythrée	0.0010	0.0010	185	62
Estonie	0.0400	0.0401	7'416	2'472
Ethiopie	0.0100	0.0100	1'854	618
Fidji	0.0030	0.0030	556	185
Finlande	0.5190	0.5199	96'225	32'075
France	5.5930	5.6022	1'036'973	345'658
Gabon	0.0200	0.0200	3'708	1'236
Gambie	0.0010	0.0010	185	62
Géorgie	0.0070	0.0070	1'298	433
Allemagne	7.1410	7.1527	1'323'981	441'327
Ghana	0.0140	0.0140	2'596	865
Grèce	0.6380	0.6390	118'289	39'430
Grenade	0.0010	0.0010	185	62

	Barème ONU %*	Barème CITES ajusté%	Contributions 2014-2016	Contributions annuelles moyennes 2014-2016
Guatemala	0.0280	0.0280	5'191	1'730
Guinée	0.0010	0.0010	185	62
Guinée-Bissau	0.0010	0.0010	185	62
Guyana	0.0010	0.0010	185	62
Honduras	0.0080	0.0080	1'483	494
Hongrie	0.2660	0.2664	49'318	16'439
Islande	0.0270	0.0270	5'006	1'669
Inde	0.6660	0.6671	123'480	41'160
Indonésie	0.3460	0.3466	64'150	21'383
Iran (République islamique d')	0.3560	0.3566	66'004	22'001
Irlande	0.4180	0.4187	77'500	25'833
Israël	0.3960	0.3967	73'421	24'474
Italie	4.4480	4.4553	824'684	274'895
Jamaïque	0.0110	0.0110	2'039	680
Japon	10.8330	10.8508	2'008'498	669'499
Jordanie	0.0220	0.0220	4'079	1'360
Kazakhstan	0.1210	0.1212	22'434	7'478
Kenya	0.0130	0.0130	2'410	803
Koweït	0.2730	0.2734	50'616	16'872
Kirghizistan	0.0020	0.0020	371	124
République démocratique populaire lao	0.0020	0.0020	371	124
Lettonie	0.0470	0.0471	8'714	2'905
Liban	0.0420	0.0421	7'787	2'596
Lesotho	0.0010	0.0010	185	62
Libéria	0.0010	0.0010	185	62
Jamahiriya arabe libyenne	0.1420	0.1422	26'328	8'776
Liechtenstein	0.0090	0.0090	1'669	556
Lituanie	0.0730	0.0731	13'535	4'512
Luxembourg	0.0810	0.0811	15'018	5'006
Madagascar	0.0030	0.0030	556	185
Malawi	0.0020	0.0020	371	124
Malaisie	0.2810	0.2815	52'099	17'366
Mali	0.0040	0.0040	742	247
Maldives	0.0010	0.0010	185	62
Malte	0.0160	0.0160	2'966	989
Mauritanie	0.0020	0.0020	371	124
Maurice	0.0130	0.0130	2'410	803
Mexique	1.8420	1.8450	341'517	113'839
Monaco	0.0120	0.0120	2'225	742
Mongolie	0.0030	0.0030	556	185
Monténégro	0.0050	0.0050	927	309
Maroc	0.0620	0.0621	11'495	3'832
Mozambique	0.0030	0.0030	556	185
Myanmar	0.0100	0.0100	1'854	618
Namibie	0.0100	0.0100	1'854	618
Népal	0.0060	0.0060	1'112	371
Pays-Bas	1.6540	1.6567	306'661	102'220
Nouvelle-Zélande	0.2530	0.2534	46'908	15'636
Nicaragua	0.0030	0.0030	556	185
Niger	0.0020	0.0020	371	124
Nigéria	0.0900	0.0901	16'687	5'562
Norvège	0.8510	0.8524	157'780	52'593
Oman	0.1020	0.1022	18'911	6'304
Pakistan	0.0850	0.0851	15'759	5'253
Palaos	0.0010	0.0010	185	62
Panama	0.0260	0.0260	4'821	1'607
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0040	0.0040	742	247
Paraguay	0.0100	0.0100	1'854	618
Pérou	0.1170	0.1172	21'692	7'231
Philippines	0.1540	0.1543	28'552	9'517
Pologne	0.9210	0.9225	170'759	56'920
Portugal	0.4740	0.4748	87'882	29'294
Qatar	0.2090	0.2093	38'750	12'917
République de Corée	1.9940	1.9973	369'699	123'233
Moldova	0.0030	0.0030	556	185
Roumanie	0.2260	0.2264	41'902	13'967
Fédération de Russie	2.4380	2.4420	452'019	150'673
Rwanda	0.0020	0.0020	371	124
Saint-Kitts-et-Nevis	0.0010	0.0010	185	62
Sainte-Lucie	0.0010	0.0010	185	62
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0010	0.0010	185	62
Samoa	0.0010	0.0010	185	62

	Barème ONU %*	Barème CITES ajusté%	Contributions 2014-2016	Contributions annuelles moyennes 2014-2016
Saint-Marin	0.0030	0.0030	556	185
Sao-Tomé-et-Principe	0.0010	0.0010	185	62
Arabie saoudite	0.8640	0.8654	160'190	53'397
Sénégal	0.0060	0.0060	1'112	371
Serbie	0.0400	0.0401	7'416	2'472
Seychelles	0.0010	0.0010	185	62
Sierra Leone	0.0010	0.0010	185	62
Singapour	0.3840	0.3846	71'196	23'732
Slovaquie	0.1710	0.1713	31'704	10'568
Slovénie	0.1000	0.1002	18'541	6'180
Iles Salomon	0.0010	0.0010	185	62
Somalie	0.0010	0.0010	185	62
Afrique du Sud	0.3720	0.3726	68'971	22'990
Espagne	2.9730	2.9779	551'211	183'737
Sri Lanka	0.0250	0.0250	4'635	1'545
Soudan	0.0100	0.0100	1'854	618
Suriname	0.0040	0.0040	742	247
Swaziland	0.0030	0.0030	556	185
Suède	0.9600	0.9616	177'989	59'330
Suisse	1.0470	1.0487	194'120	64'707
République arabe syrienne	0.0360	0.0361	6'675	2'225
Thaïlande	0.2390	0.2394	44'312	14'771
ex-République yougoslave de Macédoine	0.0080	0.0080	1'483	494
Togo	0.0010	0.0010	185	62
Trinité-et-Tobago	0.0440	0.0441	8'158	2'719
Tunisie	0.0360	0.0361	6'675	2'225
Turquie	1.3280	1.3302	246'219	82'073
Ouganda	0.0060	0.0060	1'112	371
Ukraine	0.0990	0.0992	18'355	6'118
Emirats arabes unis	0.5950	0.5960	110'316	36'772
Royaume-Uni	5.1790	5.1875	960'215	320'072
République-Unie de Tanzanie	0.0090	0.0090	1'669	556
Etats-Unis d'Amérique	22.0000	22.0000	4'072'229	1'357'410
Uruguay	0.0520	0.0521	9'641	3'214
Ouzbékistan	0.0150	0.0150	2'781	927
Vanuatu	0.0010	0.0010	185	62
Venezuela (République)	0.6270	0.6280	116'249	38'750
Viet Nam	0.0420	0.0421	7'787	2'596
Yémen	0.0100	0.0100	1'854	618
Zambie	0.0060	0.0060	1'112	371
Zimbabwe	0.0020	0.0020	371	124
Total	99.8720	100.0000	18'510'131	6'170'044

Budget total:

2014	5'836'735
2015	6'018'089
2016	6'655'307
TOTAL	18'510'131

* Le barème de l'Organisation des Nations Unies est basé sur la résolution A/Res/67/238, *Barème des quotes parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 décembre 2012.

Annexe 5

Dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

1. Le fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (désigné ci-après 'fonds d'affectation spéciale') est maintenu pour une période de trois années civiles, qui commence le 1^{er} janvier 2014 et finit le 31 décembre 2016) en vue d'apporter un appui financier à la réalisation des objectifs de la Convention.
2. Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière des Nations Unies, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) maintient, après approbation du Conseil d'administration du PNUE et du Secrétaire général des Nations Unies, le fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
3. Les contributions au fonds d'affectation spéciale comprennent:
 - a) les contributions versées par les Parties, par référence au tableau ci-joint en annexe 4, y compris celles versées par toute nouvelle Partie, à ajouter au tableau; et
 - b) un retrait du solde du fonds sur décision des Parties.
4. Pour chacune des années civiles couverte par un période budgétaire, les estimations sont présentées dans un programme de travail chiffré et sont accompagnées des renseignements qui pourront être demandés par les contribuants ou pour leur compte et, éventuellement, d'autres données que le Directeur exécutif du PNUE pourrait juger utiles ou souhaitables.
5. Le programme de travail chiffré proposé, qui couvre les recettes et les dépenses de chacune des années civiles constituant la période financière à laquelle il se rapporte, préparé en dollars des États-Unis d'Amérique, comprenant toutes les informations nécessaires, est envoyé aux Parties par le Secrétariat 150 jours au moins avant la date prévue pour l'ouverture de la session ordinaire suivante de la Conférence des Parties.
6. Le programme de travail chiffré proposé est adopté à la majorité des trois quarts des Parties présentes et votantes lors de la session ordinaire.
7. Si le Directeur exécutif du PNUE s'attend à ce qu'il y ait un manque de fonds pour l'ensemble de l'année, il consulte le Secrétaire général de la Convention, lequel demande l'avis du Comité permanent quant aux dépenses prioritaires.
8. Le Secrétaire général de la Convention est autorisé, en respectant le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies:
 - a) à transférer des ressources entre les principales lignes d'activité, comme reflété dans le programme de travail chiffré, annexe 1 à la résolution Conf. 16.2, pour un montant maximal de 10 % en sus du montant annuel prévu dans le programme de travail chiffré sous toute ligne d'activité. Si de tels transferts sont effectués, ils sont signalés au Comité permanent à sa session suivante. Tout ajustement entre des lignes d'activité principales, en sus de la marge de 10% susmentionnée, ne peut être fait qu'après avoir été approuvé par le Comité permanent.
 - b) à transférer des ressources entre années fiscales dans la même ligne d'activité. Tout transfert de ce type ne peut être fait que si le Comité permanent l'autorise.

Toutefois, tous les ajustements au programme de travail chiffré seront faits à l'intérieur du niveau global du budget triennal approuvé.
9. Des engagements portant sur les ressources du fonds d'affectation spéciale ne peuvent être pris que s'ils sont couverts par les recettes attendues de la Convention.
10. Toutes les contributions sont versées en une monnaie convertible. Cependant, le montant de tout paiement doit être au moins égal au montant payable en dollar des États-Unis d'Amérique à

la date de versement de la contribution. Les contributions des États devenant Parties au cours de l'exercice financier se font au prorata de la période de l'exercice financier restant à courir.

11. A la fin de chaque année civile de la période financière, le Directeur exécutif du PNUE soumet aux Parties l'état financier de l'année et, dès que possible, il soumet aussi les comptes vérifiés de l'exercice financier.
12. En même temps qu'il leur fait parvenir les comptes et l'état financier mentionnés au paragraphe précédent, ou dès que possible après leur envoi, le Secrétaire général de la Convention fournit aux membres du Comité permanent une estimation des dépenses prévues pour l'année civile suivante.
13. Les procédures générales relatives à la conduite des opérations du Fonds du PNUE et le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies s'appliquent aux opérations financières du fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
14. Les présentes dispositions s'appliquent aux exercices financiers allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, sous réserve d'amendements adoptés par la Conférence des Parties à sa 17^e session.